

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE ST PIERRE DE LAGES**
Séance du 11 juin 2018

NOMBRE DE MEMBRES	
Afférents au Conseil Municipal	14
En exercice	11
Nombre de présents	14

Date de convocation :
4 juin 2018

L'an deux mille dix huit
et le 14 mai 2018 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune,
régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu
habituel de ses séances sous la présidence de Madame Laurence KLEIN, Maire.

Date d'affichage :
18 juin 2018

Présents : Mmes et MM. Laurence KLEIN – Christelle MARTINEZ MINATI-Lionel
PERRET - Christèle JACKIEWICZ- David VALETTE - Charlène GRABIE - Marie
JAMIN- Lionel AZEMAR- Vincent ROUILLET-Florence SIORAT-Nathalie
FRIQUART-

Excusés : Edgard PAYRASTRE-Sandrine RAMES-Jean-François PATTE

Procurations : Edgard PAYRASTRE a donné procuration à Nathalie FRIQUART-
Jean-François PATTE a donné procuration à Laurence KLEIN-
Sandrine RAMES a donné procuration à Florence SIORAT

Monsieur Vincent ROUILLET a été nommé secrétaire.

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 14 mai 2018 est approuvé à l'unanimité.

I – DELIBERATIONS :

N° 2018-27- OBJET : remplacement des appareils vétustes le long de la RD1

Madame le Maire informe le Conseil municipal que suite à la demande de la commune du 17 janvier 2018 concernant le remplacement des appareils vétustes le long de la RD1-référence : 2 AS 164, le SDEHG a réalisé l'avant-projet sommaire de l'opération suivante :

- Dépose de 33 appareils d'éclairage public vétustes.
- Fourniture, pose et raccordement de 28 appareils d'éclairage public à source LED 69W de type RAGNI-TEKK précédemment posé dans l'affaire de rénovation 02AS0088.
- Fourniture, pose et raccordement de 5 appareils d'éclairage public à source LED 20W en remplacement des contre-feux de type.
- Fourniture, pose et raccordement d'une horloge astronomique dans le coffret de commande « P AVENUE DE LANTA » afin de maîtriser la durée de fonctionnement de l'éclairage public.

Nota :

- Tous les appareils seront équipés de ballast bi-puissance, permettant d'abaisser la tension sur une plage horaire définie, tout en gardant un niveau d'éclairement suffisant.
- Les luminaires seront certifiés en catégorie 1 au regard des certificats d'économie d'énergie en éclairage public (La catégorie 1 comprend les luminaires disposant d'une attestation du constructeur

mentionnant une efficacité lumineuse = 90 lumens par Watt et ULOR = 1% (ou, pour les luminaires à LED, ULR = 3%).

Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la charge de la commune se calculerait comme suit :

TVA (récupérée par le SDEHG)	5 413 €
Part SDEHG	22 000 €
Part restant à la charge de la commune (estimation)	6 962 €
TOTAL	34 375 €

Avant d'aller plus loin dans les études de ce projet, le SDEHG demande à la commune de s'engager sur sa participation financière.

Dès réception de cette délibération, les services techniques du Syndicat pourront finaliser l'étude et le plan d'exécution sera transmis à la commune pour validation avant planification des travaux.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et délibéré, décide à la majorité :

- D'approuver l'avant-projet sommaire.
- De couvrir la part restant à la charge de la commune par voie d'emprunt et de prendre rang sur le prochain prêt du SDEHG.

N° 2018-28- OBJET : emprunt pour le financement de l'installation photovoltaïque du groupe scolaire

Madame le Maire rappelle que pour les besoins de financement de l'installation photovoltaïque du groupe scolaire, il est opportun de recourir à un emprunt d'un montant de 55 000 €.

Après avoir étudié plusieurs propositions, Madame le Maire propose de contracter cet emprunt auprès de la Banque Postale.

L'emprunt ainsi que son remboursement sont prévus sur le budget dédié aux installations photovoltaïques.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et délibéré, décide à la majorité :

Article 1 : Principales caractéristiques du contrat de prêt

Score Gissler : 1A

Montant du contrat de prêt : 55 000 €

Durée du contrat de prêt : 20 ans

Objet du contrat de prêt : financer les investissements

Tranche obligatoire à taux fixe jusqu'au 01/08/2038

Cette tranche obligatoire est mise en place lors du versement des fonds.

Montant : 55 000 €

Versement des fonds : sur demande, jusqu'au 30/07/2018, en une fois avec versement automatique à la date prévue.

Taux d'intérêt annuel : taux fixe de 1.76%

Base de calcul des intérêts : mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours

Echéances d'amortissements et d'intérêts : périodicité trimestrielle

Mode d'amortissement : constant

Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêt pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle.

Commission :

Commission d'engagement : 200 €

Article 2 : Etendue des pouvoirs du signataire

Madame le Maire est autorisée à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus à intervenir avec La Banque Postale.

II – Sujets soumis à discussion :

Commission urbanisme :

Madame le Maire informe le Conseil que le projet d'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) « village » est en phase de finalisation. Cette opération permettra à la municipalité, d'acquérir des terrains au nord-ouest du village afin de maîtriser l'urbanisation et de mettre en œuvre de nouveaux projets. Dans cette optique, Madame le Maire évoque l'implantation d'une résidence de service sénior ainsi que la volonté de développer le parc locatif.

La municipalité s'interroge sur le retard de la construction des nouveaux logements sociaux, le permis ayant été accordé le 8 septembre 2017. Madame le Maire a contacté Cité Jardins qui devrait nous transmettre un calendrier prévisionnel actualisé. Le projet est retardé à la fois par une évolution législative relative à la réforme des logements sociaux (loi évolution du logement et aménagement numérique), ainsi que par une difficulté de répondre à l'enveloppe initialement prévue dans le cadre de l'appel d'offres.

Commission entretien des bâtiments et des espaces verts :

Les devis proposés par le cabinet d'étude Valoris, concernant les aménagements du rond-point de Monplaisir et du Touron, ont été validés par la municipalité. Le projet d'aménagement du Touron nécessite l'intégration au domaine public communal d'une parcelle de 50m² appartenant à Monsieur SACAREAU. Un géomètre doit intervenir afin d'établir un bornage. Les travaux sont prévus pour l'automne 2019.

Monsieur David VALETTE et les agents techniques sont intervenus afin de reboucher un certain nombre de nids de poule sur la voirie communale. Suite aux récentes intempéries, une nouvelle intervention pourrait s'avérer nécessaire.

Madame Christelle MARTINEZ-MINATI évoque les dysfonctionnements du visiophone du groupe scolaire. L'entreprise Eiffage, en charge du marché de sécurisation de l'école, est actuellement en train d'établir des devis pour mettre en place un nouveau système filaire. Le problème devrait être résolu avant la fin du mois de juin.

Suite à l'évolution des besoins du comité des fêtes pour l'organisation de la fête locale, des prises seront rajoutées sur l'armoire électrique située sur la place de la mairie.

Madame le Maire informe le Conseil que la Commission d'appel d'offres (CAO) a procédé à l'ouverture des plis du marché de maîtrise d'œuvre pour la rénovation de la salle des fêtes le 25 mai 2018. Les 16 candidatures reçues seront étudiées par les membres de la CAO qui devra dans un premier temps choisir 3 candidats en se basant sur les critères suivants : moyens humains, matériels et compétences + Références pour des opérations comparables au cours des 5 dernières années. Cette première présélection aura lieu le 22 juin 2018, après quoi, dans un second lieu, les 3 candidats sélectionnés devront proposer un pré-projet concret pour le mois de septembre. La CAO prévoit de sélectionner le maître d'œuvre courant octobre.

Madame MARTINEZ-MINATI informe la municipalité que les travaux de tonte communaux prennent du retard suite au mauvais temps.

Madame le Maire évoque le besoin d'agrandir le dortoir de l'école. Ce dernier ne disposant que de 16 places alors que 55 élèves sont inscrits en classe de maternelles pour l'année 2018/2019. Des solutions vont être étudiées.

Commission aux affaires scolaires :

Les élus, représentants de parents d'élèves et directeur de l'ALAE ont alerté M Ortala, inspecteur de notre circonscription (Lanta) sur de graves dysfonctionnements dans notre collaboration avec Mme Cerro, directrice de l'école de Saint Pierre de Lages.

Après avoir pris connaissance du dossier, Monsieur Ortala a proposé un rendez-vous le 29 juin 2018 ; date jugée bien trop tardive par Madame le Maire. Au vu de l'urgence de la situation, Monsieur Perret et Madame le Maire ont pris la décision d'envoyer le dossier à l'inspection académique. La directrice a été informée de la démarche. Les élus ne participeront pas au prochain conseil d'école. Les projets en partenariat entre le groupe scolaire et la mairie sont actuellement gelés.

Madame FRIQUART a présenté un projet lié au futur festival de la Bande dessinée qui se déroulera à Lanta les 13 et 14 avril 2019. Elle évoque la possibilité pour un dessinateur professionnel de venir donner des cours de dessin à l'école. L'idée de nouer un partenariat avec l'école de Lanta et d'organiser des concours de dessin a également été évoquée, de même que l'idée de proposer un futur thème au centre jeunes en lien avec cette activité. Le cout de l'opération est estimé à 250 € la demi-journée.

Juridique :

Le Tribunal Administratif de Toulouse a examiné l'affaire qui opposait Mme Leleu à la commune de St Pierre de Lages le 1 juin 2018. Madame Le Maire rappelle que Madame LELEU avait démissionné et demandait à ce que la municipalité lui verse l'allocation chômage pour motif de rapprochement de son conjoint. Hors, un départ pour suivre son conjoint n'avait absolument pas été évoqué lorsqu'elle a présenté et motivé sa démission, de plus le PACS de madame LELEU était postérieur à sa démission. Monsieur le Rapporteur public a écarté tous les moyens soulevés par Madame LELEU.

Sujets divers :

Agenda :

- Mardi 19 juin 2018 : portes ouvertes de l'ALAE
- Jeudi 21 juin 2018 : fête de la musique (Soledra)
- Vendredi 22 juin 2018 : repas des aînés à Caraman
- Vendredi 29 juin 2018 : fête de l'école
- Samedi 30 juin 2018 de 9H30 à 18H : Car Wash organisé par le centre de loisirs afin de récolter des fonds pour financer un voyage à la mer
- Samedi 30 juin 2018 : feu de la Saint Jean
- Vendredi 24 samedi 25 et dimanche 26 août 2018 : fête locale + messe à 9H30
- Samedi 1^{er} septembre 2018 : Forum des associations au gymnase de Lanta
- Samedi 22 septembre 2018 : Marche ou cours

Madame le Maire a été conviée par l'association « Graines de Demain » à un ciné débat à Auzielle sur le thème des cantines bio et en circuit court. Madame le Maire souhaite soutenir un projet de production de légumes bio sur la commune par exemple par le biais d'une régie agricole. Le film Zéro phyto 100% bio fait état d'une commune où les agents municipaux produisent les légumes qui sont directement consommés à la cantine. Madame le Maire pense qu'il serait intéressant d'établir un mode de fonctionnement similaire au sein de la commune, dans les années à venir.

La municipalité est également informée des récentes grèves qui ont touché la Communauté de Communes des Terres du Lauragais. Ces manifestations sont dues à l'établissement d'un régime indemnitaire commun aux 3 anciennes Communautés de Communes ayant fusionné pour former les Terres du Lauragais. Le RIFSEEP avait été adopté à l'unanimité par le conseil communautaire le 3 mai dernier.

La prise en compte des situations individuelles de ces trente agents ainsi que le mécontentement exprimé lors des mouvements de grève du 22 et 23 mai avec la demande du maintien pour les 30 agents impactés ont amené à l'organisation d'un conseil communautaire extraordinaire le 5 juin 2018.

Lors de ce conseil communautaire extraordinaire les élus se sont prononcés majoritairement contre le maintien pour agents impactés par la baisse de leur régime indemnitaire, majoritairement pour l'augmentation du régime indemnitaire de 50€ brut par mois pour l'ensemble des agents de Terres du Lauragais. Cette dernière mesure permet de sortir de la baisse du régime indemnitaire 12 agents des 30 initialement concernés tout en conservant le principe d'équité. Cela représente une augmentation du Régime indemnitaire pour 167 agents et une baisse du régime indemnitaire pour 18 agents mais dans des proportions atténuées par rapport à la proposition du 3 mai.

Madame le Maire rappelle au conseil que la réforme RIFSEEP devra être appliquée aux agents communaux.

Mme Le Maire, Vice-Présidente déléguée à la Petite Enfance pour Terres du Lauragais, est membre du groupe Diagnostic qui évalue depuis plusieurs mois la question des prises de compétences Petite Enfance et Enfance Jeunesse. Elle rappelle que les décisions concernant l'exercice de ces compétences seront prises cet été pour une application au 1 janvier 2019.

La séance est levée le lundi 11 juin 2018 à 22H35.

Le prochain Conseil aura lieu le lundi 9 juillet 2018 à 20H30.

Liste des délibérations contenues dans le présent procès-verbal :

N° 2018-27- OBJET : remplacement des appareils vétustes le long de la RD1

N° 2018-28- OBJET : emprunt pour le financement de l'installation photovoltaïque du groupe scolaire

Ont signé les membres présents :

NOMS - PRENOMS	QUALITE	SIGNATURES
KLEIN Laurence	Maire	
PATTE Jean François	er 1 Adjoint	Absent procurat ion donnée à Laurence KLEIN
MARTINEZ MINATI Christelle	ème 2 Adjoint	
PERRET Lionel	ème 3 Adjoint	
JAMIN Maryline	Conseillère Municipale	
ROUILLET Vincent	Conseiller Municipal	
JACKIEWICZ Christèle	Conseillère Municipale	
AZEMAR Lionel	Conseiller Municipal	
VALETTE David	Conseiller Municipal	
GRABIE Charlène	Conseillère Municipale	
RAMES Sandrine	Conseillère Municipale	Absente procurat ion donnée à Florence SIORAT
SIORAT Florence	Conseillère Municipale	
PAYRASTRE Edgard	Conseiller Municipal	Absent procurat ion donnée à Nathalie FRIQUART
FRIQUART Nathalie	Conseillère Municipale	